



Éthique d'ALMA 2011

PRÉAMBULE

La fragilité liée aux déficiences physiques, sensorielles, psychiques ou à l'isolement, expose de nombreuses personnes vulnérables en raison de leur maladie, de leur handicap, de leur isolement, ou de leur âge à un risque de maltraitance (abus, violences, négligences).

Or l'organisation sociale ne tient pas suffisamment compte des spécificités de ces personnes. Leur souffrance, voire même leur détresse, se caractérise souvent par des attitudes de repli et de dénégation, qui rendent ces situations d'autant plus intolérables.

Pour prévenir et combattre cet état de fait, ALMA France s'est donné comme objectifs et moyens :

- ↻ de mettre en place un réseau d'écoute des signalements- de cas de maltraitances, de leur évaluation et de conseils sur la suite à donner
- ↻ d'assurer la formation des écoutants et référents, au sein de chaque centre et, à leur demande, celle des acteurs professionnels des secteurs médicaux, médico-sociaux, sociaux et juridiques
- ↻ de procéder à l'évaluation permanente quantitative et qualitative du phénomène, à partir des données du réseau, d'en publier les résultats et les diffuser auprès de tout organisme public et privé concerné.
- ↻ d'assurer la sensibilisation des aidants professionnels ou familiaux au risque de maltraitances, à la prévention de la maltraitance et à la défense des isolés, des exclus et des plus faibles parmi les personnes âgées et/ou en situation de handicap
- ↻ de stimuler la prise de conscience dans la société des phénomènes de maltraitance liés au vieillissement et au handicap, par la diffusion d'informations et des principes qui président à son action.

Avant-propos :

Les intervenants sont les bénévoles des centres ALMA prenant part à l'écoute et au traitement des dossiers.

LES PRINCIPES¹

Les principes ont pour but d'informer et de guider tous les intervenants dans leur engagement et dans leurs actions. Les intervenants d'ALMA prennent formellement et, éventuellement par écrit, l'engagement de respecter ces principes.

ALMA dans le respect des lois, règlements et chartes en vigueur s'engage à :

1. une écoute de qualité
2. Respect de la vie privée et la dignité de toute personne
3. Accès adapté à l'information-dans le respect de la confidentialité
4. Réflexion interdisciplinaire avant toute action
5. Conflit d'intérêt
6. Utilisation concertée des informations dans l'intérêt de toute personne
7. Action adaptée à la situation signalée
8. Attitude impartiale de tout intervenant ALMA

Il en découle :

1. ALMA accomplit toujours sa mission avec objectivité et indépendance.
2. ALMA propose ses services d'écoute, d'orientation et de conseil, voire de médiation, à titre gratuit.
3. ALMA ne se substitue à aucun service administratif, social, médical ou juridique. Tout en acceptant le principe du partenariat, les centres ALMA n'ont pas vocation d'accomplir des missions extérieures à l'objet de l'association.

MISE EN ŒUVRE DE L'ETHIQUE ALMA

1) une écoute de qualité

L'écoute approfondie étant primordiale, ALMA s'engage à une double écoute, afin de mieux appréhender les situations qui lui sont soumises.

Dans le souci de maintenir la confidentialité des appels, mais aussi pour assurer la sécurité des intervenants, l'anonymat dans le fonctionnement des centres ALMA représente un principe fondamental. Il ne pourra être levé qu'exceptionnellement et lorsque la situation de la victime le rend nécessaire, voire imposé par la Loi. Les intervenants appelés à parler en public pour des conférences ou interventions de sensibilisation, le font en tant que membres de l'association qui gèrent le centre.

¹ Cf. le Guide des pratiques d'ALMA

- 2) **Respect de la vie privée et la dignité de toute personne**
Les informations consignées dans les dossiers constitués à l'occasion des appels, sous le sceau de la confidentialité et de la discrétion, sont protégées par l'exigence du secret.
Elles ne font l'objet de communications que dans le cadre prévu par la Loi.
- 3) **Accès adapté à l'information-dans le respect de la confidentialité**
Les informations consignées dans les dossiers ne doivent à aucun moment être communiquées en dehors de ce qui est nécessaire au traitement de chaque situation.
- 4) **Réflexion interdisciplinaire avant toute action**
ALMA aborde les situations en analysant l'ensemble des éléments de l'environnement humain, économique et matériel des personnes impliquées..
ALMA s'engage à aborder les situations qui lui sont soumises de façon pluridisciplinaire et multi-professionnelle, en s'appuyant notamment sur les domaines " juridique, médical, médico-social et social".
- 5) **Conflit d'intérêt**
En cas de conflit d'intérêt, , le centre ALMA transmet le dossier à ALMA France qui prendra la décision la mieux adaptée à la situation.
- 6) **Utilisation concertée des informations dans l'intérêt de toute personne**
ALMA n'intervient que sur un appel (appel téléphonique, courrier, courriel, fax) et s'entoure de toutes les précautions nécessaires à sa compréhension. Dans le cas de transmission d'une situation adressée par un autre organisme, ALMA doit s'assurer de l'accord de l'appelant initial à cette transmission.
- 7) **Action adaptée à la situation signalée**
L'équipe pluridisciplinaire d'ALMA, procède aux recherches d'informations destinées à obtenir les renseignements permettant de prendre les décisions adaptées à chaque situation.
La décision de signalement sous la signature du responsable ne sera réalisée qu'après avoir été convaincu du bien-fondé d'un signalement pour suspicion de maltraitance.
- 8) **Attitude impartiale de tout intervenant ALMA**
Les intervenants s'obligent à ne pas substituer leur conception de la vie à celle des personnes en cause.

Approuvé le 11 février 2011 par les membres du groupe de réflexion éthique présidé par Monsieur Christian HERVE, professeur d'Ethique médicale et de médecine légale par ordre alphabétique :

Messieurs Claude COULANGE, Philippe GUILLAUMOT, Robert MOULIAS, Lucien SOKOLOWSKI, Michel VERON et Claudio VIOLA,
Mesdames Michèle MYSLINSKI et Françoise BUSBY

Validé par le Conseil d'Administration le 9 mars 2011